

Direction de la Veille, Sécurité Sanitaire et des Milieux de Vie
Service Santé Environnement

Affaire suivie par : Jérôme BENOIT
jerome.benoit@ars.sante.fr
02 62 97 93 93

Saint-Denis, le 11 février 2020

Note à l'attention de la SEMOP Eaux de la Possession Suivi du paramètre Plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine Secteur de Dos d'Ane

Dans le cadre du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation, l'ARS de la Réunion est en charge de vérifier la conformité de l'eau du robinet ; une soixantaine de paramètres portant sur les qualités physico-chimiques et microbiologiques sont analysés et comparés aux exigences de qualité fixées par la législation sanitaire.

Dans le cadre du contrôle sanitaire, l'ARS a fait procéder le 09/12/2019, à des prélèvements et analyses d'eau sur le secteur de Dos D'Ane (réseau « Dos d'Ane Fougère » PSV 46). Certaines analyses doivent être pratiquées en métropole (paramètres pesticides et éléments-trace métalliques) ; les résultats complets, réceptionnés le 30/12/2019, ont relevé un dépassement de limite de qualité sur le paramètre Plomb : 14 µg/l, la limite de qualité étant fixée à 10µg/l. Ce résultat a ainsi généré une non-conformité pour le paramètre plomb.

Conformément aux procédures du contrôle sanitaire, le bulletin sanitaire a été communiqué à la population par la SEMOP, et l'ARS a planifié une analyse de recontrôle. L'analyse de recontrôle, réalisée le 07/01/2020, sur le même point de distribution, a mis en évidence une concentration en plomb de 2,8 µg/l. Ce résultat étant conforme, la non-conformité relevée le 09/12/2019 n'a donc pas été confirmée.

A ce jour, l'ARS n'a pas connaissance de canalisations en plomb sur le réseau public d'eau de la commune de la Possession ; d'autant que les analyses précédentes n'ont pas relevé d'excès de taux de plomb dans l'eau distribuée sur ce secteur (voir graphique ci-dessous). Aussi, compte tenu des résultats de l'analyse de recontrôle, l'ARS a clôturé cette non-conformité le 03/02/2020, et a invité la SEMOP à communiquer en ce sens auprès de la population.

Conclusion :

La non-conformité en plomb relevée par le prélèvement du 09/12/2020, n'a pas été confirmée lors de l'analyse de recontrôle du 07/01/2020. En l'absence de données spécifiques sur la présence de canalisations en plomb sur le secteur, et compte tenu des résultats enregistrés lors des analyses précédentes, l'ARS de la Réunion a clôturé la non-conformité. Pour autant, l'ARS instaure un suivi renforcé du paramètre plomb sur le réseau concerné, afin de consolider les résultats et de garantir toute absence d'anomalie.

La Directrice Générale de l'ARS de la Réunion



Martine LADoucETTE

Suivi du paramètre Plomb:

Le graphique ci-dessous présente les résultats du contrôle sanitaire réalisé par l'ARS sur le paramètre Plomb, sur le réseau Dos d'Ane Fougère :

